

à la tenue d'élections libres et honnêtes en juillet 1998. Par conséquent, il est préoccupant de constater une recrudescence du harcèlement des médias d'opposition et des membres de la presse internationale qui n'hésitent pas à exprimer leur point de vue.

Sur le plan positif, le Gouvernement cambodgien a établi une meilleure relation de travail avec l'actuel Représentant spécial du Secrétaire général; les efforts d'éducation en matière de droits de la personne se poursuivent, et de petits pas ont été accomplis vers la mise en place d'un système de justice fonctionnel. Les autorités royales continuent leurs préparatifs en vue des élections, avec apparemment toute la détermination nécessaire, dont le succès dépendra en premier lieu du soutien international, promis à ce jour par l'Union européenne, l'Australie et le Japon. L'adoption d'une loi électorale par l'Assemblée nationale, qui a constitué une Commission électorale nationale indépendante malgré une très forte opposition, représente une évolution constructive. Le Cambodge devient un des chefs de file mondiaux de l'extraction des mines antipersonnel et a indiqué son intention d'interdire le recours à ces armes.

La protection des droits des femmes, des enfants, des groupes minoritaires et des handicapés reste ténue. Ainsi, la violence au foyer contre les femmes et les enfants est courante, la minorité ethnique vietnamienne est victime d'une discrimination sociale généralisée et même d'actes de violence de la part des Khmers rouges, tandis que les personnes handicapées font l'objet de discrimination au sein de la société.

Le Gouvernement n'applique pas adéquatement les interdictions légales qui visent la discrimination fondée sur des activités syndicales ni les dispositions qui interdisent le travail forcé.

Les citoyens qui habitent dans les régions sous le contrôle des Khmers rouges se voient nier presque tous leurs droits politiques et subissent de graves atteintes à leurs droits fondamentaux commises par les dirigeants khmères. Les forces khmères sont responsables de nombreux homicides extrajudiciaires et de disparitions, de travail forcé; elles restreignent aussi la liberté d'expression, de la presse, de réunion, d'association, de religion et de circulation.

POSITION DU CANADA

Le Canada a appuyé l'initiative de l'ASEAN visant à rapprocher les partis cambodgiens et considère que la tenue d'élections libres et honnêtes, prévues pour juillet 1998, constitue un facteur essentiel à la restauration de la paix et de démocratie au Cambodge. Depuis le milieu de 1994, le Canada a accordé son soutien à des projets touchant le bon gouvernement, dont certains en collaboration avec l'Assemblée nationale, et à la préparation des élections. Il a parrainé deux fois des visites au Canada par Kem Sokha, Président du Comité des droits de la personne de l'Assemblée nationale. Depuis la crise des 5 et 6 juillet 1997, le Canada a demandé aux parties en cause de bannir toute violence et de respecter leur engagement à tenir des élections en 1998. Une mission du Centre parlementaire qui s'est rendue au Cambodge en août 1997 a conclu, dans son rapport aux ministres, que l'aide canadienne devait être maintenue. Le Canada fournit des conseils techniques afin de préparer les élections nationales de 1998 et apportera son aide au processus électoral, d'une manière qui reste indéterminée.

L'Australie a présenté des résolutions sur la situation en matière de droits de la personne au Cambodge à la 53e Commission des Droits de l'Homme (sous le point « services consultatifs ») et à la 3e Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1997. Les deux résolutions, dont le Canada était coparrain, ont été adoptées par consensus.